

**Conseil de Paris**  
**Séance des 14, 15 et 16 novembre 2018**  
**Sur proposition de Danielle Simonnet**

**Vœu pour une étude indépendante d'opportunité  
de municipaliser la collecte des déchets et de Trilib**

Considérant que la marché relatif à la collecte des déchets prend fin au 1er juillet 2019, que les marchés de collecte ont été lancés en février 2018 et qu'un nouvel appel d'offre est lancé pour le «trilib »,

Considérant que les organisations syndicales, notamment la CGT, ont demandé en vain un inventaire des moyens réels du Service Public de la Propreté, de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que les besoins réels des usagers, ainsi qu'un état des lieux sur les différents marchés passés avec les entreprises privées, tant à la Propreté qu'à l'Assainissement,

Considérant que les organisations syndicales ont été informées que les attributions de ce nouvel appel d'offre sont exactement les mêmes que précédemment, sauf sur le lot des 10ème et 18ème arrondissements, que les lots attribués sont ainsi : pour les arrondissements 1, 3, 4, 7, ainsi que 10 et 18 à Derichebourg, le 11e et 19e à Véolia, le 13e à URBASER, le 15e à Pizzorno,

Considérant que le futur marché Trilib, de mise en place d'un nouveau mobilier urbain pour promouvoir le tri des déchets, va également être soumis à un appel d'offre confiant la collecte à une entreprise privée, alors que le mobilier sera la propriété de la Ville de Paris, et alors que les conducteurs de la DPE ont toutes les compétences pour cette mission,

Considérant qu'aucune étude comparative n'a permis de démontrer une meilleure efficacité, un meilleur respect du tri sélectif et un moindre coût pour la collectivité d'un recours, même partiel, à des entreprises privées plutôt que la régie directe,

Considérant qu'au contraire, la tonne de déchets collectée par le privé revient 15€ plus cher que par le public,

Considérant l'excellente expérience de la Ville de Paris du retour en régie directe de l'eau, qui a conduit notamment à faire baisser le prix de l'eau dans l'intérêt des parisiennes et des parisiens,

Considérant que les arrondissements 1, 2, 3 et 4 constitueront un seul et même arrondissement à la prochaine mandature, que le 2ème arrondissement est le seul en régie directe, que les 5ème et 6ème arrondissement sont également en régie directe,

Considérant que sur ces arrondissements du centre de Paris, la problématique de la décongestion de la circulation routière doit continuer d'être une priorité,

Considérant néanmoins, que sur ces arrondissements du centre, du fait de la juxtaposition de la collecte en régie et via le privé, l'amplitude horaire de la collecte des déchets par les camions bennes s'étale de 6h du matin à 23h,

Considérant que le retour en régie directe, au moins pour ces arrondissements du centre, permettrait de limiter à un seul tour de camion benne pour les collectes de 6h à 8h30 et de renforcer le nettoyage et l'entretien des rues sur le reste de la journée,

Considérant que, selon les organisations syndicales, si les effectifs sont loin d'être suffisants, des modifications d'organisation et de temps de travail avec les moyens existants auraient pu permettre une réflexion sur la remunicipalisation des 1er, 3e, 4e et 7e arrondissements avec très peu d'investissements, donc en faisant faire une économie pour les contribuables,

Considérant que la régie publique dispose de 90 bennes non utilisées et que par conséquent aucune grosse dépense d'investissement ne peut être opposée au choix du retour en régie,

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à la concertation citoyenne et au "dialogue social" avec les représentant-e-s des fonctionnaires, de celles et ceux qui font le service public,

Considérant qu'aucune concertation ni citoyenne, ni syndicale, n'a encore été lancée sur la poursuite ou la remunicipalisation de la collecte des déchets sur les arrondissements où elle est cédée au privé,

Considérant la nécessité d'un débat adossé à une réelle évaluation comparative entre la régie directe et le recours au privé,

**Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :**

- **commande une réelle évaluation comparative indépendante entre la collecte en régie directe et en marché privé, et engage un vaste débat, une concertation citoyenne et une concertation avec les représentants du personnel de la propreté et de l'assainissement pour réexaminer l'opportunité de poursuivre la délégation au privé d'une partie de la collecte ou de la remunicipaliser partiellement ou totalement sur Paris**
- **envisage notamment la municipalisation de la collecte de Trilib**
- **affirme qu'à l'issue de l'étude indépendante, des concertations, elle pourra s'engager dans la remunicipalisation et annule donc de suite les appels d'offres engagés afin de permettre d'abord et avant tout un réel choix politique éclairé.**